

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA
HEMAUDIÈRE SE FERA T-IL ??

N° 9

SOMMAIRE

	Page
- L'assainissement collectif La Hémaudière	1
- CCAS : distribution Colis des anciens	1
- PACS : en mairie à compter du 01/11/17	1
- Noël de l'école	2
- Club des anciens : Info. diverses	2
- RD.62	3
- Radars pédagogiques	3
- Recrutement salle polyvalente.....	3
- Prévention : lutte contre les cambriolages	4
- Croix-Rouge : Campagne de sensibilisation	5
- Permanence électorale	5
- A.S.C.S.S. : Soirée jazz du téléthon.....	5
- Salle Polyvalente : Tarifs 2018	6

Faute d'accord avec les propriétaires des terrains nécessaires prévus pour l'emplacement des stations de refoulement (15 à 20 m²) des eaux usées, la réalisation de l'assainissement collectif est incertaine.

Le Président du Syndicat du Crevon et le maire de Servaville-Salmonville s'emploient à rechercher un nouveau tracé et d'autres emplacements pour installer les pompes de refoulement.

L'idéal pour recueillir les eaux usées de toutes les habitations consiste à installer les pompes de refoulement à hauteur de la dernière maison de la rue. En effet c'est par gravité que les effluents des propriétés sont collectés par le réseau et renvoyés grâce aux pompes de refoulement vers la station d'épuration de Montmain. Dans l'hypothèse où les pompes sont installées avant les dernières maisons, pour toutes les propriétés situées en aval de la station, les eaux usées ne pourront être recueillies.

Mais restons optimistes pour les travaux...
L'entreprise Sogeti est prête à modifier les plans originaux.

Les premiers contacts avec de nouveaux propriétaires pour l'installation des pompes de refoulement sont encourageants. L'Agence de l'Eau dans sa réunion d'octobre a accordé définitivement une subvention nettement supérieure au projet de février 2017.

Nous saurons pour la fin de l'année 2017 si la faisabilité de ces travaux est confirmée.

C.C.A.S. : COLIS DES ANCIENS

A partir de 2017, la distribution des colis de fin d'année destinés aux anciens de la commune et offerts par le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) aux personnes nées en 1952 et avant, aura lieu en mairie les : **lundi 11, mardi 12, mercredi 13 et vendredi 15 décembre 2017, aux heures de permanence de 17h à 19h.**

Ce sont les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune qui les distribuerons.

Merci de votre compréhension

P.A.C.S.

Depuis le 01/11/2017, les officiers de l'état civil ont la compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS en mairie, ainsi que les modifications et les dissolutions à compter de cette date.

NOËL DE L'ÉCOLE

Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés du Sivos et habitants de Servaville aura lieu le :

JEUDI 14 DECEMBRE 2017

- **Fin de l'école :** 16h00
- **Fin du périscolaire :** 17h00
- **Début du spectacle de Noël** 17h30 à la salle polyvalente de **SERVAVILLE-SALMONVILLE**

Plusieurs possibilités :

◇ Pour les parents récupérant leurs enfants à 16h00 aux différentes écoles du Sivos, maintenir cette habitude pour éviter une surcharge dans le car, ramener les enfants **de Servaville** à 17h15 à la salle polyvalente.

◇ Pour les enfants qui restent au périscolaire jusqu'à 17h et les enfants restant en garderie à Servaville, un groupe de bénévoles les prendra en charge de 17h00 à 17h30 et les conduiront à la salle polyvalente à 17h30.

Nous rappelons également que les parents ne sont pas admis dans la salle pendant le spectacle.

Le spectacle sera suivi d'une distribution de jouets pour les Maternelles et les CP, de livres pour les enfants du CE1 au CM2 et de friandises.

Les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant (s) à 19h00 à la salle polyvalente.

Le spectacle, les jouets, les livres et les friandises sont offerts, comme tous les ans par la municipalité.

CLUB DES ANCIENS

Le club est ouvert à toutes personnes de plus de 60 ans.

- Le repas de fin d'année aura lieu le **mercredi 13/12/2017**.
 - * remise des cartes 2018 ;
 - * assemblée générale à partir de 11 heures ;
 - * élection des membres du bureau.

Inscriptions pour le vendredi 1er décembre 2017

- Prévisions de sorties 2018 :

* 1 journée spectacle équestre humoristique avec repas le mardi 27 mars 2018
Prix : 77 € - **inscriptions pour le 15/01/2018**.

* à l'étude : 1 semaine Costa Brava fin avril/début mai 2018.
Ces sorties sont ouvertes à tous.

- **Réservations** : Mr ROBIN au 02.35.23.49.02
Mr VALLEE au 02.35.23.52.81



N° 9 – NOVEMBRE 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

3

R.D. 62

La société RAMERY à qui nous avons confié la réalisation du chemin piétonnier sur la rue des Rougemonts (RD.62) nous informe que les travaux restants à faire (notamment le gravillonnage du chemin piétonnier) se feront au printemps 2018.

En effet, les conditions climatiques sont trop aléatoires en automne (risque de froid, de pluie) pour assurer une bonne tenue du gravillonnage.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Relevé des informations

Radar de Salmonville, sur la D7, vers Blainville-Crevon, vitesse limitée à 70 km/h

Statistiques générales (Période du 09/11/2016 au 09/11/2017) :

Nombre de valeurs mesurées348.591 véhicules
Moyenne de passage 507 véhicules/jour vers Blainville-Crevon
448 véhicules/jour vers Rouen
Vitesse moyenne 70 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 83 Km/h
Excès de vitesse49 %

Radar de la Hémaudière, vers la RN31, vitesse limitée à 50 km/h

Statistiques générales (Période du 01/04/2017 au 09/11/2017) :

Nombre de valeurs mesurées 109.013
Moyenne de passage 244 véhicules/jour vers RN31
247 véhicules/jour vers Servaville
Vitesse moyenne 56 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 70 Km/h
Excès de vitesse69 %

À la vue des statistiques collectées, il apparaît qu'une majeure partie des automobilistes respectent les limitations de vitesse, l'affichage de la vitesse par le radar pédagogique incitant à une nette réduction de celle-ci (10 km/h en moyenne). À la Hémaudière, un effort est encore à faire pour diminuer les vitesses et baisser encore le pourcentage d'excès.

RECRUTEMENT SALLE POLYVALENTE

Mme Hérouard fait valoir ses droits à la retraite, à compter du **01/03/2018**.

Il faut donc pourvoir à son remplacement.

Toute personne intéressée, pour faire acte de candidature, devra adresser en mairie un curriculum-vitae et une lettre de motivation pour cet emploi qui consiste à gérer les réservations et l'entretien général des salles.

PREVENTION : LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES



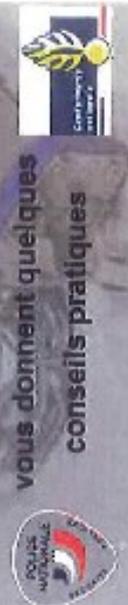
Préfect de la Seine-Maritime

PREVENTION LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES EN SEINE-MARITIME

Pour lutter contre les cambriolages

La Police et la Gendarmerie

vous donnent quelques
conseils pratiques



La prévention c'est l'affaire de tous



- ▶ **Participez activement à la protection de votre voisinage** : relevez le courrier débordant des boîtes aux lettres, fermez les portes et fenêtres ouvertes, interpellez toute personne inconnue dans l'immeuble.
- ▶ **Brisez l'isolement des résidents les plus vulnérables de votre quartier** (personnes âgées, isolées, malades...).
- ▶ **Sensibilisez votre entourage aux réflexes de sécurité** et à l'intérêt d'une surveillance mutuelle en cas d'absence.
- ▶ **Signalez rapidement et avec précision tout comportement suspect ou situation inhabituelle** (faits, localisation, nombre et signalement d'individus suspects...).
- ▶ **N'intervenez jamais personnellement** mais alertez aussitôt les forces de sécurité en composant le 17.
- ▶ **Contactez le commissariat de police ou la gendarmerie de votre commune**, pour obtenir des conseils sur la mise en sécurité de vos locaux.

COMPOSEZ LE :

17

24 h / 24 7 j / 7

N° 093 489 24 17 votre police

Vous avez été victime d'un cambriolage ? Que faire ?




- ▶ **Signalez les faits en composant le 17 (24h/24 - 7j/7).**
- ▶ **Ne touchez à rien**, afin de faciliter la conservation des traces et indices.
- ▶ **Dressez la liste de ce qui vous a été volé** en joignant des photos des biens dérobés.
- ▶ **Déposez plainte à votre commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile.**
- ▶ **Faites opposition en composant le n° suivant :**
Chèque volé..... 08.92.68.32.08
Carte bancaire volée..... 08.92.70.57.05
- ▶ **Remplacez rapidement vos verrous, serrures et codes d'accès** en cas de dégradations ou vol de vos clés.
- ▶ **Relevez les n° de série de vos appareils et photographiez vos objets de valeur.**
- ▶ **En cas de vol à l'arrachée, à la tire ou à la roulotte de vos clés, procédez immédiatement au changement des serrures.**



CROIX-ROUGE : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Une campagne de sensibilisation en porte à porte à Servaville-Salmonville aura lieu :

du 20 novembre 2017 au 16 décembre 2017

à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Cette campagne vise à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

PERMANENCE ELECTORALE

Une permanence électorale aura lieu en mairie le :

SAMEDI 30 DECEMBRE 2017 de 10h à 12h

SOIREE JAZZ

du

Téléthon

organisée par l'ASCSS

avec

"Les Crazy Swingers"



Salle polyvalente de Servaville
Vendredi 8 décembre à 20 h 30

Le groupe des Crazy Swingers créé par Rémy Letellier, trompettiste et Rémy Bernard, saxophoniste est composé de 12 musiciens qui empruntent leur répertoire aux orchestres "swing" des années 30 tels ceux de Benny Goodman et surtout, Teddy Wilson dont le style innovant reste fidèle à la mouvance "New Orleans" et "Chicago".

Les bénéfices de cette soirée seront intégralement reversés au téléthon.
Entrée: 5 euros - buvette - renseignements: 06 08 35 14 78

TARIF DES LOCATIONS POUR 2018

Toute location ne devient effective qu'à partir du moment où la caution a été versée (en chèque ou en espèces) auprès de l'agent municipal responsable des locations.

ARRHES : Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.

CAUTIONS : Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas de eu dégâts et si la propreté des locaux rendus après usage est correcte – voir art. 11 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.

ESTRADE : Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

1° - Salle de sports seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est libre, et que cela ne risque pas de gêner les activités sportives.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bal d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	280 €	85 €	133 €	112 €
1 journée	550 €	165 €	133 €	112 €
Vin d'honneur	195 €	60 €	133 €	112 €
Espace Danse	62 €	-	133 €	112 €

ESPACE DANSE : Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	198 €	60 €	270 €	80 €
2 jours de suite	270 €	80 €	437 €	130 €
3 jours de suite	320 €	120 €	520 €	150 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	15 €	-	20 €	-

Caution dégradation = 123 € - Caution Propreté = 107 €

3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	660 €	200 €	775 €	230 €
2 jours de suite	884 €	260 €	1140 €	345 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 256 € - Caution Propreté = 229 €

Possibilité forfait ménage : 80 € (Voir Règlement, Article 8)